



Erik Magnus

Social

02/238.10.12

magnus@creamoda.be

Social



- La législation sociale est une matière complexe en permanente évolution qui demande un certain investissement en temps. De plus, la législation sociale représente beaucoup d'argent. L'affiliation à une fédération patronale constitue donc certainement un atout. Que votre entreprise dispose ou non d'un département du personnel étendu ou non, vous êtes constamment confrontés à des questions sur des zones d'ombre, des interprétations des services publics fédéraux, des nouvelles législations, ... Tant pour des questions sur un ouvrier ou un employé que pour des questions collectives telles que sur la réorganisation de votre entreprise ou suite à une action syndicale, nous traitons les problèmes sur base de notre connaissance spécifique du secteur.
- Creamoda est le représentant officiel des employeurs au sein de la commission paritaire de l'industrie de l'habillement et de la confection. Elle négocie les conventions collectives de travail sectorielles et sert de contrepoids face aux syndicats. Creamoda est par conséquent la mieux placée pour expliquer les tenants et les aboutissants des accords sectoriels spécifiques.
- Les dossiers de l'ONSS, de l'ONEm ou d'autres services publics ne nous font pas peur. Nous n'hésitons pas à mettre notre poids dans la balance.



FAQ

- Je vais engager un ouvrier dans une nouvelle fonction. A combien s'élève son salaire ?
- Dans un contrat en cours avec un gros client figure une clause sur des adaptations de prix. Où puis-je trouver des informations sur les coûts salariaux dans notre secteur ?
- En raison de commandes irrégulières, je dois pouvoir être en mesure d'employer mon personnel de manière plus flexible. Quelle CCT d'entreprise puis-je conclure ?
- Il existe une délégation syndicale au sein de mon entreprise, mais le nombre de travailleurs a entre-temps diminué. Comment dois-je m'y prendre ?
- Un travailleur prétend avoir été trop peu payé et exige des arriérés de salaires. Que dois-je lui répondre ?
- Quelqu'un est absent depuis longtemps pour cause de maladie et je crains de ne plus revoir cette personne dans la fonction qui lui était octroyée. Que me conseillez-vous ?
- L'organisation de notre entreprise est mise à mal par le crédit-temps. Que puis-je faire, en tant qu'employeur, pour réorganiser l'organisation du travail à mon gré ?
- Quelqu'un de plus de 45 ans demande son licenciement. Doit-on s'attendre à des complications ?
- Nous n'avons provisoirement pas de travail au sein de notre entreprise. Que doit-on faire ?